

**DECLARATION DE LA COMMISSION
EXECUTIVE
DE FORCE OUVRIERE**

Face à un projet de loi socialement injuste et économiquement inefficace, dicté par les attentes des marchés financiers et par des engagements européens restrictifs, Force Ouvrière a, dès le 15 juin 2010, engagé le combat pour revendiquer son retrait.

Depuis cette date, à 7 reprises, dans l'unité d'action et non dans l'unicité, FO a réaffirmé ses positions et ses propositions pour garantir le système par répartition en dégagant les moyens de financement nécessaires.

A 7 reprises, plusieurs millions de salariés sont descendus dans la rue. Dans de nombreux secteurs, entreprises et administrations, des travailleurs ont fait grève, y compris de manière reconductible, et organisé des actions. A plusieurs reprises, pour unifier et coordonner le mouvement, FO a proposé un appel national commun des confédérations syndicales à 24h de grève interprofessionnelle (public/privé), initiative de nature à renforcer le mouvement pour obtenir l'abandon du texte gouvernemental, ce qui a été refusé par d'autres organisations syndicales.

C'est ce que Force Ouvrière réaffirmera le 6 novembre prochain tout en affirmant que des manifestations à répétition sans grève ne peuvent pas être efficaces.

Pour la Commission exécutive de FO, le dossier des retraites n'est pas clos. FO entend saisir toutes les occasions pour rappeler ses positions, exiger l'abrogation de la loi, garantir le système de retraite par répartition et le code des pensions civiles et militaires. Ceci impose de combattre toute velléité de régime unique par points ou par comptes notionnels, source d'individualisme et de développement de la capitalisation

Ce qui est fondamentalement en cause avec et au travers du dossier retraite, ce sont la nature de la politique économique menée, l'explosion des inégalités sociales, la nécessité d'une autre répartition des richesses avec notamment une augmentation des salaires et une grande réforme fiscale.

Un esprit de résistance et de combat s'est installé. FO s'en félicite et entend continuer à tout faire, en tant que syndicat libre et indépendant pour le préserver.

(Adoptée à l'unanimité)
Paris, le 3 novembre 2010.